

<b>Objet de la réunion :</b>	RN 151 – Créneau de dépassement – <b>Réunion publique n°1</b>	<b>CR n°</b>	6
<b>Date &amp; lieu :</b>	13/09/2021	Mairie de Saint-Georges-sur-Arnon	
<b>Rédacteur :</b>	Françoise BAZALGETTE	<b>Nbr de page :</b>	3
<b>Diffusé le :</b>	Bilan de la concertation		

<b>Présidence</b>	<p>M. Philippe FAUCHER, directeur-adjoint de la DIRCO. Il est assisté de M. Dominique BIROT (Chef du Service Ingénierie Routière, DIRCO), M. Olivier FAUCHARD (Chef de projet, SIR DIRCO), Mme Marie-Juliette BARTHES (Cheffe district DIRCO).</p> <p>Mme Sabrina LADOIRE représentait les sous-préfectures d'Issoudun et de La Châtre</p>
<b>Participation</b>	25 personnes dont 2 élus, 3 membres de la Chambre d'Agriculture de l'Indre
<b>Durée</b>	Environ 2h00
<b>Communication</b>	<p>Sites internet Préfecture / DREAL / DIRCO</p> <p>Affichage dans chaque mairie : Issoudun, Chârost et Saint Georges-sur-Arnon</p> <p>Comptes Facebook et Twitter de la Préfecture</p> <p>Parutions dans deux journaux d'annonces légales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Nouvelle République (Indre) le 09/09/2021</li> <li>- Information Agricole du Cher (Cher) le 09/09/2021</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	Présenter, échanger et recueillir les avis sur l'aménagement proposé et aboutir sur le choix d'une variante préférentielle
<b>Déroulé</b>	<p>Accueil de M. X, adjoint, représentant M. Pallas, maire de Saint Georges-sur-Arnon.</p> <p>Mme Ladoire rappelle les objectifs et la maîtrise d'ouvrage de ce projet, ainsi que le contenu des études de phase 2. Elle indique que cette concertation résulte de la volonté de la DIRCO (consultation non obligatoire) et en présente les modalités, notamment les registres déposés dans chaque mairie où les habitants sont invités à déposer des observations.</p> <p>M. Faucher présente la DIRCO, ainsi que le déroulé de la réunion.</p> <p>Présentation du support de réunion par M. Birot et M. Fauchard</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel du déroulé de la présentation</li> <li>- Consignes pour les questions</li> </ul> <p>Débat avec le public : questions, remarques et suggestions</p> <p>Clôture de la réunion publique par M. Faucher et Mme Ladoire</p>

Un micro est ensuite mis à disposition de la salle pour répondre aux différentes questions.

<b>Objet de la réunion :</b>	RN 151 – Créneau de dépassement – Réunion publique 1
<b>Sujets abordés / Questions / Remarques</b>	
1	La variante 1 risque d'enclaver de la route de la Pomme, dans le sens Avail - Issoudun, qui est une petite route de campagne (4 m de large) et qu'empruntent beaucoup d'engins agricoles
2	La variante 4 présente un risque d'enclavement par le carrefour sur Avail mais pas de fermeture de desserte de ferme et de terrain agricole.
3	La variante 4 proche de l'entrée de Chârost induit un risque lié à la vitesse.
4	Quel va être le report du trafic du monde agricole sur la RN 151 ? Quelles surfaces agricoles seront impactées ?
5	Manque d'information sur l'impact agricole. Nécessité de connaître l'impact sur le foncier et les activités agricoles. Les temps de déplacement agricoles vont être augmentés (allongement du temps de parcours des exploitants). Ces éléments doivent être étudiés car dans la compensation agricole, il faut prendre en compte un barème départemental distance/ha. Quelles mesures ERC vont être définies ? Le poids des institutionnels est à prendre en considération.
6	Les enjeux agricoles sont plus importants que les enjeux environnementaux
7	Les réponses seront apportées dans les études ultérieures. Ce qui est difficile c'est la précocité de la concertation par rapport à ce projet, concertation non obligatoire. Elle doit apporter un éclairage par rapport au choix de la variante. L'étude d'impact qui précèdera la DUP fournira des chiffres plus détaillés et plus précis. Le choix sera orienté par rapport aux études qui suivront. La grille d'analyse multicritère en tiendra compte. La concertation doit permettre d'identifier les compléments d'études à réaliser.
8	Quel est le fondement de ce projet ? Ne serait-il pas plus opportun de prévoir une rocade d'Issoudun ?
9	Le projet est inscrit au CPER 2021-2027 pour un budget de 8 millions d'euros. A ce stade, toutes les variantes sont possibles, même celle qui est en rouge (variante 4). L'enquête publique sera une nouvelle opportunité de réinterroger l'utilité d'un tel projet.
10	Il est compliqué de faire un choix alors que l'étude de compensation agricole n'a pas été menée.
11	Pour palier la fermeture des accès agricoles, des chemins agricoles vont être créés en s'appuyant et en réutilisant au maximum ce qui existe.
12	Utilité réelle de ce projet ? Quel intérêt par rapport au coût ? Ce projet est-il nécessaire ? Quel est l'enjeu sécurité ? impacts limités pour les usagers versus impacts importants sur les terrains agricoles et les activités agricoles
13	Temps de parcours gagné entre Issoudun et Bourges ? Il n'y a pas de gain en termes de temps mais une amélioration de la sécurité sans dégradation des pollutions (sonores et qualité de l'air) qui répondent aux réglementations applicables.
14	Quid de l'augmentation du trafic de poids-lourds pour les dix prochaines années ?
15	Surface utilisée pour la plateforme routière ? 5 ha
16	Les voies de rétablissement des accès agricoles vont servir également des voies de délestage avec des risques d'accidents. Il faut prendre en compte les reports de trafic, et notamment de poids-lourds, sur des chemins qui ne font que 4 m de large. Cet aspect est à étudier et à prendre en compte dans les variantes.
17	Problème avec le chemin de transport en commun qui vient de Bourges et ressort sur le carrefour qui serait voué à supprimer le tourne-à-gauche.
18	Les TER Avail/Issoudun s'arrêtent à Issoudun et franchissent le carrefour sans problème. Avec le projet, pas de possibilité pour le bus de faire demi-tour.
19	La concertation arrive à quel moment dans le projet ? A quel moment demande-t-on au public si le projet est une bonne idée ? A ce stade, la réalisation du projet n'est pas avérée. Il est trop tôt pour dire si cet aménagement se réalisera. L'état de la connaissance actuelle n'est pas exhaustif. On ne peut garantir aujourd'hui que le projet se fera, suite notamment à la réalisation d'études fines. La concertation peut aboutir à ne pas faire aboutir le projet. Il y a le temps des études, celui de la concertation des services instructeurs (18 à 24 mois environ) et enfin de la DUP (seul le préfet a autorité pour déclarer l'utilité publique).
20	M. le Maire de Chârost exprime son opposition au projet à plus d'un titre et note les interventions intéressantes du public. Ce projet est inscrit au CPER pour un gain minime de temps (30 s). Les enjeux vont bien au-delà du gain de temps. Il est nécessaire de diminuer le nombre de poids-lourds. Pourquoi ne pas leur interdire de circuler sur la RN ? Le carrefour d'Avail est dangereux, il est effectivement intéressant de l'aménager. Cet aménagement se justifie. Il rappelle qu'il existe une demande pour la mise en place d'un giratoire à l'entrée de Chârost.

<b>Objet de la réunion :</b>	RN 151 – Créneau de dépassement – Réunion publique 1
<b>21</b>	Mme Ladoire et M. Faucher rappellent qu'il est possible de s'exprimer sur les registres ouverts en mairie à cet effet, qu'il existe un QR code et un adresse internet pour avoir des compléments (dossier de concertation). Ils invitent le public à prendre les plaquettes disponibles dans la salle.